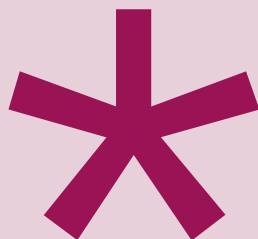


Rapport annuel 2025

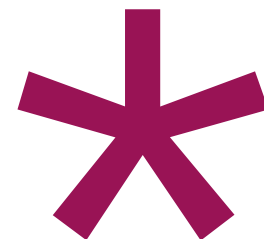


Sommaire

* Éditos	p.5
* Les temps forts de l'année 2025	p.11
* Les auteurs et autrices au cœur de toutes les actions de LaScam	p.25
* 2025 en chiffres : percevoir et répartir les droits d'auteur	p.43
* LaScam et ses partenaires	p.51
* Rapport de gestion	p.65



Éditos



L'édito de Pascaline David



© Olivia Chardome

Élue au Comité belge pour représenter le répertoire de l'écrit puis jetée à l'eau de la Présidence, je découvre depuis juin 2025 LaScam au gouvernail de ce très beau et valeureux navire.

Malgré des eaux sombres et la tempête d'austérité, les chocs nombreux à l'horizon international, je suis frappée par la vitesse de croisière de cette maison, le soin apporté à des chantiers souvent urgents mais si chers aux auteurs et autrices et la force qui l'anime.

C'est que le monde se déstructure à toute vitesse aujourd'hui et c'est quantité d'appareils juridiques ou zones fiscales sensibles en tous genres qu'il faut bien surveiller tant les mesures gouvernementales et certains événements impactent nos fragiles équilibres financiers. Pensons au statut des travailleur-euses des arts (WITA) censé assurer la protection sociale des artistes, mais dès le début de la coalition Arizona mordu au pied, cette tentative de suppression complète de la déduction fiscale sur nos droits d'auteurs. Si LaScam n'avait pas aussitôt mobilisé des arguments documentés auprès des politiques pour infléchir la conséquence de choix politiques mal dégrossis, cette mesure n'aurait sans doute pas été adoucie en exemptant les artistes porteurs et porteuses d'une attestation du travail des arts « plus » ou « ordinaire ».

Malgré des eaux sombres et la tempête d'austérité... je suis frappée par la vitesse de croisière de cette maison...

Songérons aujourd'hui aux conséquences d'une nouvelle économie de guerre initiée par le déséquilibre géopolitique, le budget de la défense belge augmenté pour atteindre les 2 % du PIB en 2025-2026 : 10 milliards annuels ajoutés à des investissements de 17-34 milliards sur plusieurs années. La tentation sera permanente d'exercer une pression sur les autres secteurs publics. Parfois déjà en situation de survie.

À commencer par la culture. L'art et ses artistes n'ont pourtant jamais été aussi précieux. Par temps difficile, *« un livre doit être la hache qui brise la mer gelée en nous »*, disait Kafka dans une lettre à son ami Oskar Pollak, et qui d'entre nous plongé dans de noirs abysses à cause d'événements douloureux, tête coulée, n'a jamais été sauvé par une image ou une phrase, un film ou été porté par un podcast ? D'œuvres sonores justement, il a été question puisque le secteur a vu son précieux Fonds d'aide à la création sonore (FACR) menacé d'une coupe de 75 % (!) Espérons que notre appel à la conciliation puisse être entendu et qu'il soit enfin sanctuarisé.

L'art et ses artistes n'ont pourtant jamais été aussi précieux.

Continuons à nous mobiliser, à créer, à défendre nos droits aussi essentiels que celui d'être vivant-es et à le célébrer par nos œuvres.

**Pascaline David,
Présidente du Comité belge de LaScam**

L'édito de Frédéric Young



© Jos Bergen

Bis repetitam, bis repetitam, bis repetitam...

L'an dernier, je m'étais autorisé à vous écrire, sous le titre engageant de *Si j'étais pessimiste (quod non)*: « *Le pire n'est jamais sûr, surtout si vous êtes membre d'une société d'auteurs et d'autrices, forte de ses 40.000 affilié-es, de sa centaine de collaborateurs et collaboratrices, d'une expertise reconnue dans chacun de ses domaines d'activités* ».

Un an plus tard, je me dois de vous avouer, en vous priant de m'excuser, que je vais me répéter. Du moins pour commencer.

« Le pire n'est jamais sûr », en ajoutant cette fois, « mais seule l'action commune et solidaire permettra d'espérer l'éloigner ».

Car du pire, nous en avons vu durant l'année 2025 et nous en voyons depuis tous les jours, qui nous scandalise, mais aussi nous mobilise et nous interroge sur l'état des choses et l'effet sur nos vies de l'hubris dément des tyrannosaures-oligarques de tous pays.

Et du pire, encore et encore, il s'en annonce hélas, je ne vous apprends rien.

Nous nous enfonçons dans une phase politique de ruptures et de combats contre les régressions.

Ceci est particulièrement vrai dans le secteur artistique et culturel, toujours annonciateur et laboratoire de pratiques et de crises sociétales plus vastes.

L'action commune et solidaire, nécessaire, vitale, désespérément optimiste, nous est constitutive.

Nos politiques artistiques et culturelles voient un cycle ouvert dans les années 1980 s'achever dans une forme de chaos lent. La chose était prédite depuis plus de 10 ans.

Leur institutionnalisation ralentit ou atténue certains chocs mais la banque fond. Et nous en entendons

les craquements, et notamment les premiers exclu-es appeler au soutien et à la résistance.

À LaScam, au sein de son Comité belge comme dans les différentes instances en France — je veux en témoigner ici cette année encore — cette action commune et solidaire, nécessaire, vitale, désespérément optimiste, nous est constitutive.

Elle se déploie, parfois immédiate dans l'urgence, comme pour soutenir la création sonore menacée de coupes budgétaires insensées, ou la captation illégale, cynique et scandaleuse, des œuvres de nos membres par les industriels de la Tech, parfois dans des travaux approfondis, d'une autre temporalité, d'écoute des voix des personnes,

LaScam doit jouer un rôle moteur dans l'organisation experte de la réinvention et de la solidarité.

de réflexion sur les pratiques, de prospective innovante, comme en matière d'usage des outils et services d'IA.

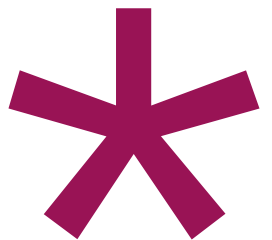
Le bilan essentiel de 2025, outre toutes les actions entreprises et menées à bien ou en cours, sera pour moi dans la conviction, plus affirmée encore, que LaScam doit jouer un rôle moteur dans l'organisation experte de la réinvention et de la solidarité.

Oui, bis repetitam!

**Frédéric Young,
Délégué général de LaScam pour la Belgique**



Les temps forts de l'année 2025



En 2025, LaScam Belgique a amélioré ou tenté d'améliorer tous les composants de votre statut d'auteur et d'autrice. Voici comment, et pourquoi.

✳ Des revenus décents et réguliers

La première mission de LaScam est de vous rémunérer régulièrement et le mieux possible pour les différentes exploitations de vos œuvres relevant de la gestion collective volontaire ou légale.

Ainsi, en 2025,

- ✳ Nos perceptions se sont élevées à 9.566.536 €.
- ✳ 20 répartitions ont été réalisées, pour un total de 3.577.432 €.
- ✳ 2.752 auteurs et autrices ont été ainsi rémunéré-es en Belgique.

Les perceptions sont en recul de 13 % par rapport à 2024 car nous avons obtenu cette année-là des compléments significatifs relatifs au passé, notamment de la RTBF. Des décalages d'encaissements sont à noter aussi sur les versements de fin d'année.

Les répartitions aux auteurs et autrice en Belgique se tassent plus légèrement, de 4 %, en raison de variations de soldes à libérer.

On soulignera l'importance des répartitions en droit de l'écrit, grâce à un double travail, à la fois de Reprobel pour la collecte des droits auprès des utilisateurs et utilisatrices et de LaScam pour la valorisation des répertoires de ses membres. Une action permanente et systématique de déclaration des œuvres par leurs auteurs et autrices permet ce résultat positif.

Cet objectif de garantir des rémunérations équitables à nos membres guide bien sûr nos négociations avec les utilisateur-ices de leurs œuvres : radiodiffuseurs, distributeurs, plateformes, et même les salles de cinéma ; ainsi que nos actions pour vous assurer un cadre légal protecteur en droit d'auteur, comme en droit du travail.

Sur le plan des négociations, il convient de mentionner pour 2025, un nouvel accord financier équilibré avec la RTBF relatif à l'usage de nos répertoires pour les trois années de 2026 à 2028.

Des accords ont été également trouvés avec DPG-VTM et des négociations ouvertes avec RTL dont l'usage de nos répertoires augmente aussi.

Une transaction a été négociée avec Telenet en fin 2025, pour mettre un terme à ce qui restait dans le litige entamé par ce câblodistributeur contre les sociétés de gestion collective en 2007. Un autre contrat de distribution a été conclu avec Orange, intégrant les abonnés de VOO. Voyez le rapport annuel de LaScam (www.lascam.fr) pour ce qui concerne les accords conclus de façon multi-territoriale avec les plateformes internationales comme Youtube ou Netflix.

Nous avons aussi assuré le suivi de l'accord collectif (partiel) pour les travailleurs et travailleuses, souvent auteurs et autrices, contribuant à la réalisation des missions de service public de la RTBF sous des statuts divers, ces « prestataires extérieurs ou freelances » selon la terminologie nouvelle qui leur est imposée.

✳ Une protection sociale accessible et solidaire

Adoptée en 2022 par le législateur fédéral belge, la réforme du cadre social et fiscal (WITA) a permis la mise en place de la Commission du travail des arts, où Frédéric Young siège comme expert, proposé par LaScam.

En effet, LaScam a été agréée comme fédération représentative d'auteurs et autrices. Il s'agit principalement d'attribuer les attestations de travail des arts, qui permettent, selon leur catégorie, d'accéder ensuite à divers dispositifs adaptés aux situations et besoins des travailleurs et travailleuses des arts (conseils, allocations, pensions, fiscalité, accès à des activités...).

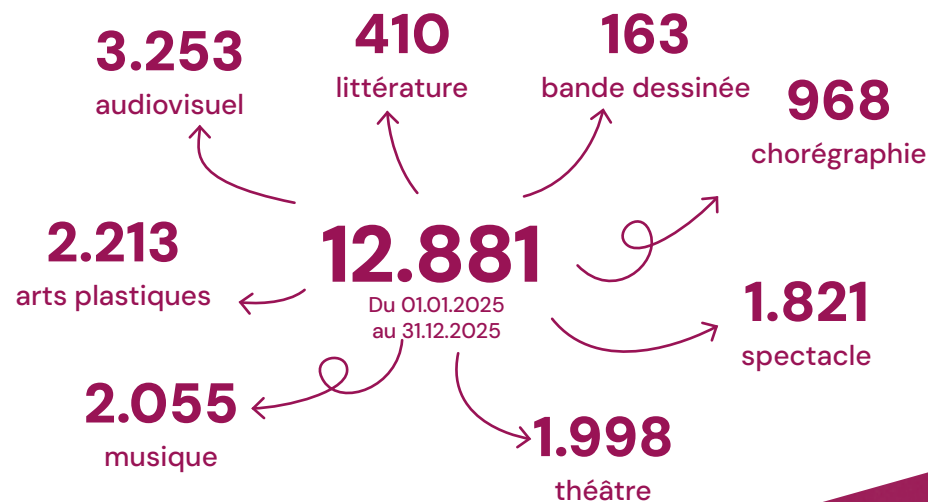
Muni-es des attestations « starters » ou « plus », les bénéficiaires peuvent ensuite (et ensuite seulement) solliciter notamment l'allocation du travail moyennant le respect d'une autre série de critères tenant à un plancher de revenus cotisés au cours de la période de référence (voyez notre Vademecum). Moins de la moitié de ces bénéficiaires des attestations ont sollicité et obtenu l'allocation.

La Commission du travail des arts a reçu 3.257 demandes en 2025, dont une majorité en provenance de la Région bruxelloise.

Elle a délivré 2.432 attestations :

- ★ ATA+ : 1.745
- ★ ATA : 547
- ★ Starter : 140

Voici ci-contre la répartition des 12.881 personnes détentrices de l'attestation au 31 décembre 2025, par discipline artistique :



Il se confirme que les auteurs et autrices de l'écrit (littérature, BD, jeunesse) ou des arts visuels, les scénaristes et les jeunes sortant des écoles, en général, bénéficient désormais d'un régime social nettement plus accessible que par le passé.



Le travail de la Commission est fortement impacté depuis la fin 2025 par la réforme fiscale engendrée par l'exigence du parti MR de réintroduire les développements informatiques dans le périmètre du régime fiscal dédié aux droits d'auteurs et droits voisins.

La conséquence est que pour maintenir le bénéfice de la déduction forfaitaire de 50 % sur la première tranche, et de 25 % sur la seconde tranche d'impôts sur ces revenus, nos membres seront tenus de disposer d'une attestation du travail des arts, soit « ordinaire » soit « plus ».

Pour une raison incompréhensible, vu leur nombre réel, les détenteur-trices de l'attestation « débutant » ne pourront pas en bénéficier.

LaScam aide activement ses membres à obtenir ou à renouveler cette attestation, n'hésitez à nous contacter dans ce but. Un vademecum réalisé par LaScam est désormais disponible et nous l'espérons, au plus vite une procédure simplifiée qui attend le feu vert du Ministre compétent.

★ Des droits d'auteur effectifs

Face aux très grands utilisateurs des œuvres, les auteurs et autrices sont menacé-es par des pratiques contractuelles, souvent abusives, visant à les priver de leur juste rémunération.

C'est pourquoi le législateur a prévu, au moment de transposer l'article 18 de la directive 2019/790, des droits incessibles à rémunération gérés par la société de gestion de l'auteur-ice ou de l'artiste en matière de streaming et en matière de plateforme de partage de contenus.

Cette approche protectrice de la partie la plus faible dans la négociation contractuelle est attaquée par Google, Meta, Universal, etc... et ce devant la Cour constitutionnelle de Belgique. Cette dernière a jugé nécessaire, avant de prendre sa décision sur la validité de la loi, de poser 13 questions préjudicielles à la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE).

Pour défendre les intérêts de ses membres, LaScam s'est portée partie devant la Cour constitutionnelle et désormais aussi devant la CJUE.

★ Des politiques artistiques et culturelles

LaScam, société d'auteurs et d'autrices et fédération professionnelle, agit quotidiennement dans les dossiers de politiques artistiques et culturelles.

Ainsi, **dans le domaine des lettres et du livre**, elle a été à l'origine, avec le soutien unanime de la CCEL, du **doublage de la valeur des bourses de création que la Fédération Wallonie-Bruxelles va verser aux auteurs et autrices** qui sollicitent cette aide culturelle, et ce grâce à une décision de la Ministre Degryse qu'il convient de saluer. Une telle revalorisation n'avait pas été réalisée depuis le début des années 2000.

Un Groupe de Travail « auteurs et autrices » animé conjointement par LaScam et ABDIL se réunit depuis quelques mois pour identifier des améliorations possibles à la gestion des bourses et aux textes réglementaires. Au sein de ce groupe, LaScam n'a cessé de réaffirmer l'importance des soutiens envers les auteurs et autrices les plus professionnalisés-es qu'elle entend prendre en compte autant que les émergent-es. De même, LaScam s'oppose à la menace que les maisons d'édition ne soient plus tenues de réserver 50 % de leurs publications subventionnées à des auteurs et autrices belges francophones mais 33 % seulement, ce qui constituerait une régression alors que ces auteurs et autrices sont de plus en plus confronté-es à des difficultés pour être édité-es.

Dans le **domaine du documentaire audiovisuel**, des membres actifs de LaScam sont à l'origine de la création de la **Coupele documentaire**. Fondée en juin 2025 par des professionnel·les du secteur, cette association de fait a pour vocation de porter les intérêts spécifiques du cinéma documentaire, et à constituer un lieu où les voix du secteur peuvent se retrouver et échanger. Elle rassemble des auteur·ices, technicien·nes, théoricien·nes, programmeur·ices, et souhaite dialoguer et entamer un partenariat avec les professionnel·les de la production et de la diffusion.

Les projets de **Charte de bonnes pratiques** entre auteurs et autrices et maison de production, ainsi que de **Mémo à l'usage des auteurs et autrices débutant·es** avancent.

LaScam participe également activement à la Chambre de Concertation du cinéma, qui s'est penchée sur la réforme de la commission de sélection du film. Un **guide de lecture des projets de documentaires** a été rédigé.

LaScam a également participé au sein de cette Chambre à différents groupes de travail, dont un sur la diffusion des documentaires, où nos représentant-es ont **défendu la place du documentaire de création sur nos chaînes de télévision**, sur la RTBF en particulier (et à des heures décentes...).

Dans le domaine de la **création radiophonique documentaire**, LaScam a coécrit un **Mémoire de référence sur le secteur**, à l'adresse des politiques, en partenariat avec l'ASAR, la SACD et l'ACSR. LaScam continue par ailleurs d'agir pour mettre en place des dispositifs permettant de soutenir l'écriture des œuvres mais aussi leur diffusion et visibilité. **Cette visibilité des œuvres, très en deçà du dynamisme de ce secteur, est une des batailles menée de façon récurrente.**

C'est d'ailleurs pour appuyer et rendre plus visible le répertoire sonore que LaScam a ouvert un deuxième siège pour ce répertoire au Comité belge à partir de 2025. C'est l'autrice Chedia Le Roij qui y a été élue.

LaScam s'est mobilisé aux côtés des autres organisations du secteur contre les projets de décision de Madame la Ministre des Médias, Jacqueline Galant, qui entendait réduire de 75 % la part attribuée aux projets de création dans la ventilation des budgets du FACR. **Une pétition soutenue vigoureusement par LaScam a recueilli quelque 5.000 signatures en quelques jours.**



Rémunération et protection sociale des auteurs et autrices, aides à la création, diffusion et visibilité des œuvres...
LaScam a mobilisé de nombreuses ressources pour améliorer les conditions de travail de ses membres.

Suite aux actions menées, un premier appel à projets vient d'être lancé par la FWB avec un budget représentant environ 75 % de celui de l'an dernier. La mobilisation se poursuit afin d'obtenir les autres revendications.

Enfin LaScam est toujours attentive aux **rémunérations des auteurs et autrices de podcasts natifs**. Elle attire l'attention sur des pratiques qui bien souvent, sous couvert d'appels à projets alléchants, ne garantissent pas, là non plus, des conditions de travail et des rémunérations correctes.

En France, LaScam est en pointe du combat pour améliorer le cadre légal relatif aux créations sonores et podcasts.

Une revendication émerge en Europe, à l'occasion de l'évaluation de la Directive « SMA » pour que les plateformes sonores et musicales soient tenues de contribuer à la création originale, à l'instar du cinéma avec les opérateurs concernés.



* Préserver les ressources de la création

Un levier majeur de politique artistique et culturelle, dans le domaine de l'audiovisuel, consiste précisément, comme cela est admis par la Directive «SMA», à organiser un investissement régulier des opérateurs qui s'enrichissent de l'exploitation des œuvres dans le renouvellement de celles-ci, de façon à enclencher un cercle vertueux. Ce que la FWB a fait en adaptant sa législation culturelle en 2024. La Flandre a également adapté sa législation dans le même but culturel.

Cette forme d'autonomie européenne déplaît aux opérateurs que sont Netflix, Disney, Google ou TikTok, tirant une part substantielle de leurs immenses revenus des marchés européens.

Comme en matière de droits d'auteur (cf. ci-dessus), c'est vers la Cour constitutionnelle qu'ils se sont tournés pour espérer casser toute régulation et obligation.

LaScam s'est également portée partie dans ce dossier pour défendre la légitimité de la politique artistique et culturelle belge francophone et les intérêts essentiels de ses membres.

La SAA s'est également portée partie au nom des 37 sociétés d'auteurs et autrices de l'audiovisuel d'Europe.

Et enfin, LaScam, a poursuivi la gestion des dossiers importants opposant Netflix et Disney à la Fédération Wallonie-Bruxelles devant la Cour constitutionnelle.

* Une liberté de mouvement

Des bourses de voyage ou de résidence, pour un budget total de 14.910 € attribuées par le Comité belge (ainsi que 2.760 € destinés à la location d'un studio à Passa Porta mis à disposition des membres littéraires de LaScam pendant 10 semaines), mais aussi la création de partenariats nouveaux entre maisons d'auteurs et autrices en francophonie et en Europe, voilà les actions concrètes que le Comité belge entreprend pour aider à vous ouvrir un plus vaste espace de création et de diffusion.

En 2025, plusieurs initiatives favorisant la mobilité et les soutiens disponibles dans les États de l'Union européenne ont été mis en place (voir page 58 de ce rapport).

* Créer contribue à la richesse nationale et européenne économique, mais aussi à la diversité du patrimoine artistique mondial

Reconnaissance symbolique et sociétale

Il peut paraître curieux, pour une société de gestion de droits d'auteur, de se mobiliser pour garantir tant que possible une reconnaissance symbolique et sociétale à nos membres, en tant que créateurs et créatrices d'œuvres.

Pourtant, cette reconnaissance nous semble souvent la première étape pour convaincre des responsables politiques de l'importance d'agir en faveur des auteurs et des autrices, sur le plan légal ou budgétaire par exemple.

Certes, un cadastre de l'emploi¹ de l'Observatoire des Politiques Culturelles a mis en évidence que plus de 100.000 personnes travaillent dans les Industries Culturelles et Créatives belges francophones, dont le poids global peut être estimé à 4 % du PIB.

Mais au-delà de cette valeur socio-économique, il convient sans cesse de rappeler ce que les auteurs et autrices apportent à la démocratie et aux publics à qui ils et elles destinent leur travail, souvent invisibilisé, et finalement leurs œuvres.

Cet apport spécifique, au-delà de la valeur des droits patrimoniaux concernés, a été gravement méprisé par les industriels de l'IA générative qui, portant atteinte cyniquement aux droits moraux et patrimoniaux des auteurs et autrices, se sont appropriés illégalement par milliards les œuvres et prestations protégées, volant textes, images, voix... pour entraîner ces outils dont la commercialisation fait grimper leurs bénéfices et le cours de leurs actions.

Pire encore, il a été admis par Meta que cette société s'était même servie de bases de données pirates.

Mais d'autres acteurs importants de la Culture ou des médias, montrent aussi un très faible respect du travail de création, des compétences qu'il requiert et de l'expérience qu'il suppose.

¹ https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Etudes/Etudes_N__16.pdf

Il importe donc de réaffirmer dans ces débats politiques et judiciaires les principes énoncés par la Convention pour la protection et la promotion de la diversité culturelle, adoptée à Paris il y a 20 ans exactement par l'UNESCO et notamment que «*la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité*» et qu'elle «*constitue un patrimoine commun de l'humanité et qu'elle devrait être célébrée et préservée au profit de tous*».

Voyez le texte : **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

➤ <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/convention-protection-and-promotion-diversity-cultural-expressions>

LaScam se tient ainsi aux côtés de ses membres pour valoriser la dimension artistique de leur travail, saluer les partenaires qui la mettent en valeur, les encourager par des aides ciblées ou des bourses très nombreuses (540 bourses de l'écrit).

C'est ainsi qu'en 2025, les Prix annuels de LaScam ont été décernés à :

- ★ Prix de l'œuvre littéraire : Antoine Wauters pour *Haute-Folie*
- ★ Prix Texte et image : Justine Sow pour *Wax Paradoxe*
- ★ Prix Parcours audiovisuel : Ève Duchemin
- ★ Prix du documentaire audiovisuel : Raphaël Kaddour pour *Buda*
- ★ Prix du documentaire sonore : Virginie Gardin pour *Les Onches*
- ★ Prix des écritures émergentes : Inès Rabadán, pour *Celleux qui respirent dans la nuit* (co-créé avec Leslie Astier)

Âme sœur de LaScam :

- ★ Thierry Bellefroid

Prix commun LaScam x SACD :

- ★ Caroline Lamarche

Elle agit aussi à travers l'asbl Bela, soutenue aussi par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en proposant le seul site belge de promotion spécifiquement dédié aux activités des créateurs et créatrices et des formations professionnelles de haute qualité (voir page 54 de ce rapport).



² ➤ www.cnc.fr/professionnels/observatoire-de-lintelligence-artificiel-le_2390539 Observatoire de l'intelligence artificielle | CNC

³ ➤ www.saa-authors.eu/articles/european-parliament-backs-authors-on-ai "European Parliament backs authors on AI: FERA, FSE and SAA call on the Commission to act | SAA – Society of Audiovisual Authors

★ Accompagner les auteurs et les autrices face l'irruption des outils et services commerciaux d'IA générative

Les abus, les risques et les opportunités liés à l'apparition de ces outils et services font l'objet de très nombreux témoignages, expérimentations, d'études et baromètres d'usage², de revendications des créateurs et créatrices³, de propositions de régulation, de premières décisions des tribunaux et de premières législations.

LaScam Belgique s'est saisie des différentes questions identifiées :

Elle a accepté de **participer activement à plusieurs groupes de travail à ce sujet**, celui de la Chambre de Concertation des Écritures et du livre (CCEL – FWB), celui de la Chambre de Concertation du Cinéma et de l'Audiovisuel (Chacon – FWB), celui du Conseil Supérieur de la Culture (FWB) ou encore celui du Conseil de la Propriété intellectuelle (fédéral).

LaScam **s'est investie également dans les travaux du PILEn⁴ autour du Programme IA+** visant à établir une analyse des impacts de l'IA sur la filière du livre et à formuler des recommandations.

Les travaux des GT de la CCEL et de la Chacon ont permis d'élaborer et de faire adopter par chacune des deux filières **une charte pour une utilisation responsable de l'IA⁵⁻⁶**.

LaScam s'est jointe en 2025 aux éditeurs de livres belges francophones et aux éditeurs flamands pour lancer, avec succès, une **action judiciaire** pour bloquer les accès aux bases de données pirates de livres utilisées par certains industriels de l'IA comme *Anthropic* pour entraîner leurs algorithmes.

Enfin LaScam a soutenu le lancement **d'un laboratoire des pratiques des IA gen⁷** dont l'objectif est de dresser un état des lieux documenté des pratiques par les auteurs et autrices et formuler des recommandations à destination des acteurs et actrices du secteur et des responsables politiques.

D'autres initiatives sont en cours notamment en matière d'études relatives à l'adaptation de la copie privée et de la reprographie.

⁴ ➤ www.pilen.be/blog/programme-ia

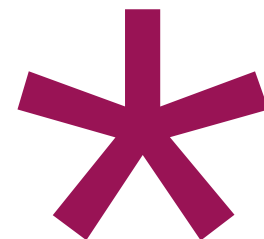
⁵ ➤ www.audiovisuel.cfwb.be/actualite/news/charte-ia/

⁶ ➤ www.pilen.be/charte

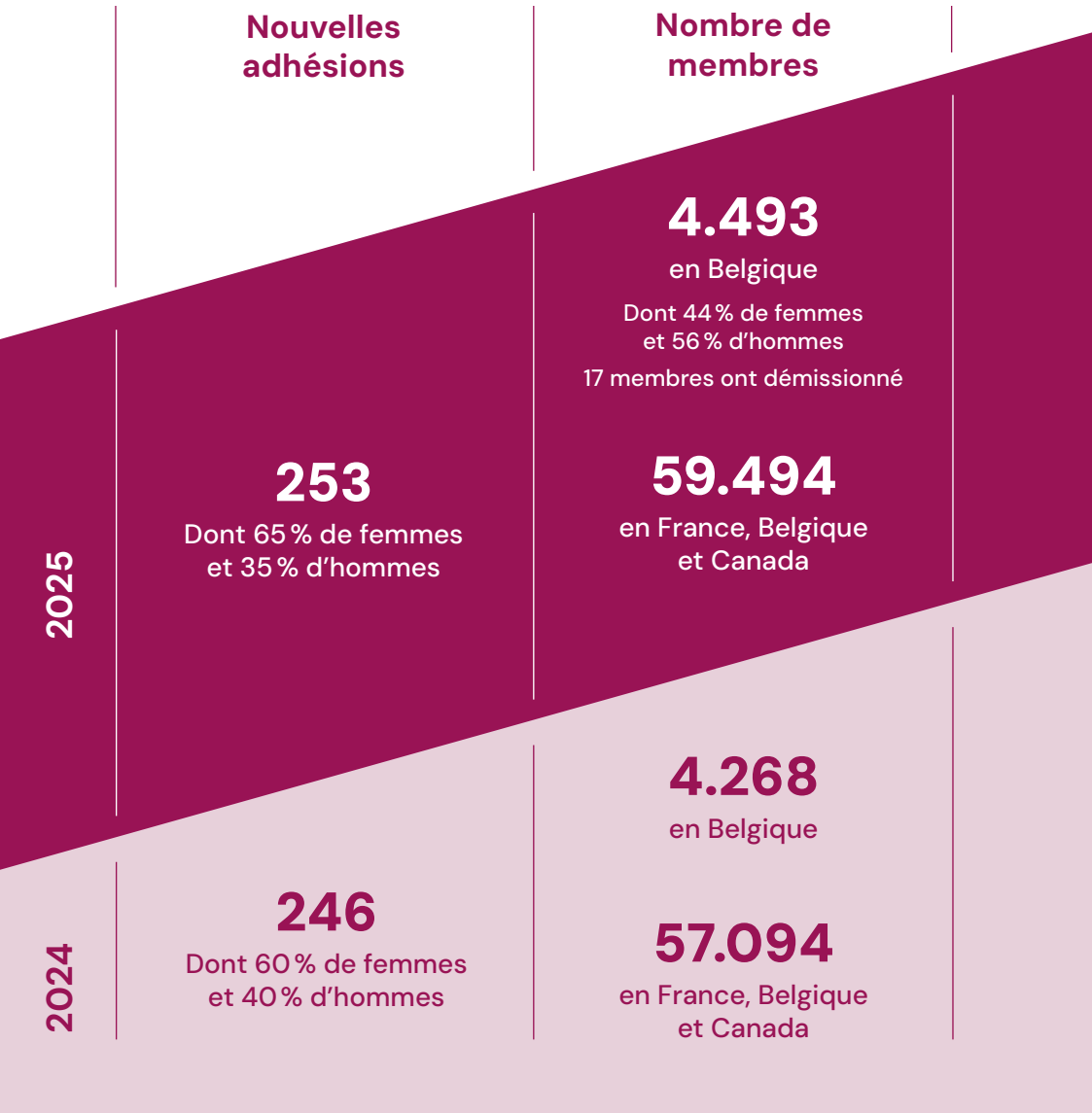
⁷ ➤ www.scam.be/actualites-ressources/lancement-phase-i-du-laboratoire-dexperimentation-des-pratiques-ia/

Prix
2024
LaScam*
BELGIQUE

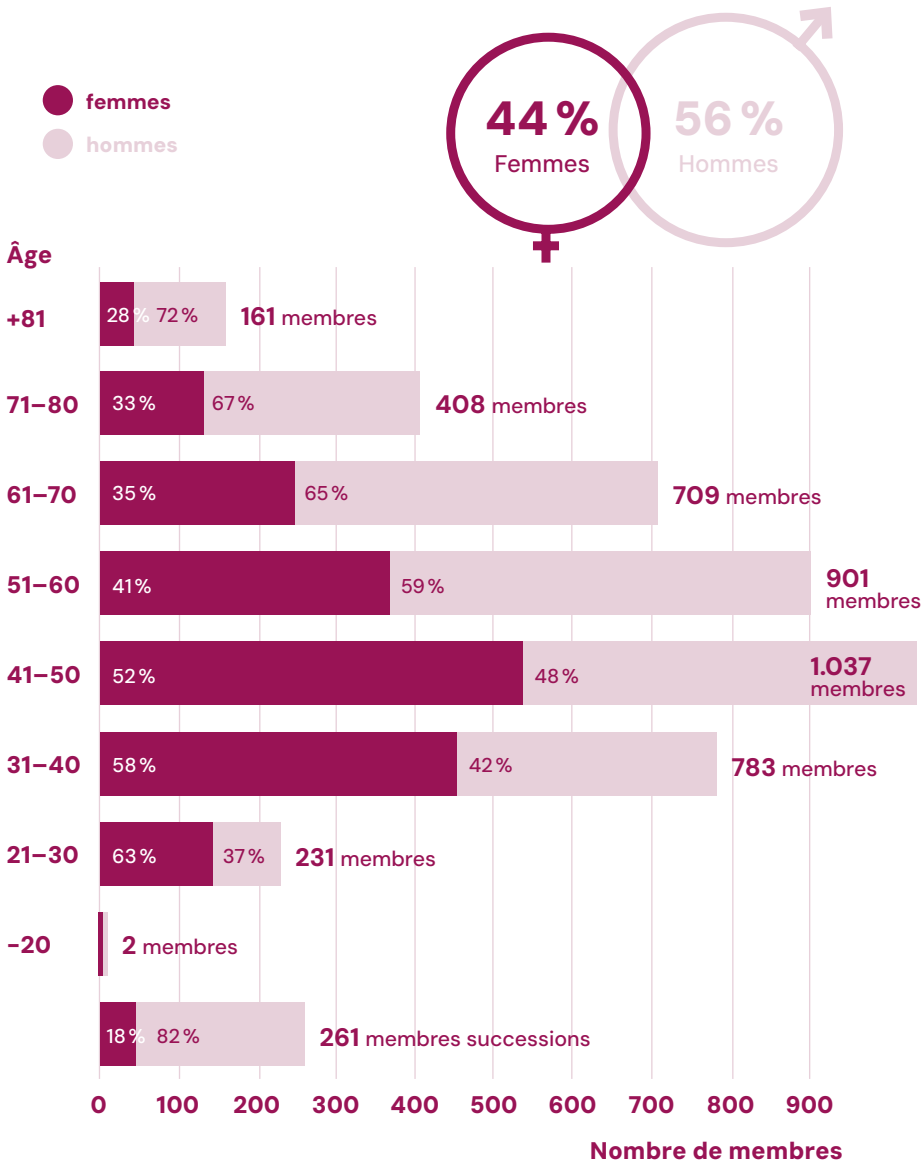
Les auteurs et
autrices au cœur
de toutes les
actions de LaScam



Adhésion & membres



Répartition des membres par âge





**4.493 auteurs et
autrices en Belgique,
une force fédérative.**

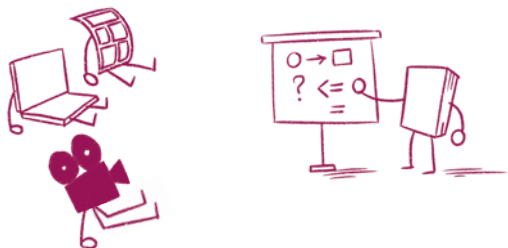
Soutenir les auteurs et autrices grâce aux diverses activités de LaScam



Le paiement aux auteurs et autrices

LaScam assure 5 répartitions de droits d'auteur par an (mars, mai, juillet, octobre, décembre) pour l'audiovisuel, la radio, et divers droits en provenance de la France ou d'autres pays hors de la Belgique. À ces répartitions s'ajoutent celles liées spécifiquement aux œuvres de l'écrit (droits de reprographie, de prêt public, de copie privée numérique et littéraire...). Cette année nous avons payé les droits 2024 et débloqué des soldes au titre d'années 2020-2022. Nous continuons à accorder une attention particulière aux membres en demande d'avances sur des droits liés à des répartitions futures.

L'Action culturelle



Que retenir de cette année du côté de l'Action culturelle ? Des bourses pour encourager vos projets naissants, des prix pour les récompenser une fois terminés, et entre les deux des rencontres chaleureuses et enrichissantes à la MEDAA ou ailleurs, des réflexions passionnantes, et votre talent qui toujours nous transporte. Telle a été 2025 grâce à vous, voyez les pages suivantes pour en découvrir le détail.

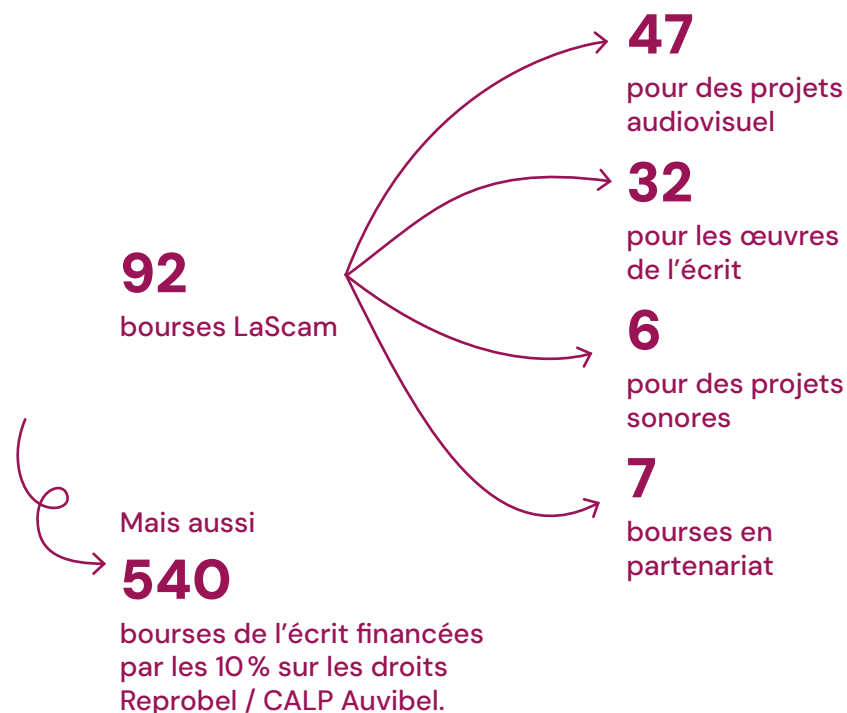
Pilotée par les 12 – puis 13 – auteurs et autrices du Comité belge de LaScam, l'Action culturelle disposait, pour mener à bien ses missions, d'un budget de 111.400 €.



L'Action culturelle, c'est un formidable poste d'observation sur la création contemporaine belge, et nous vous remercions de partager avec nous vos projets, vos histoires et votre créativité !

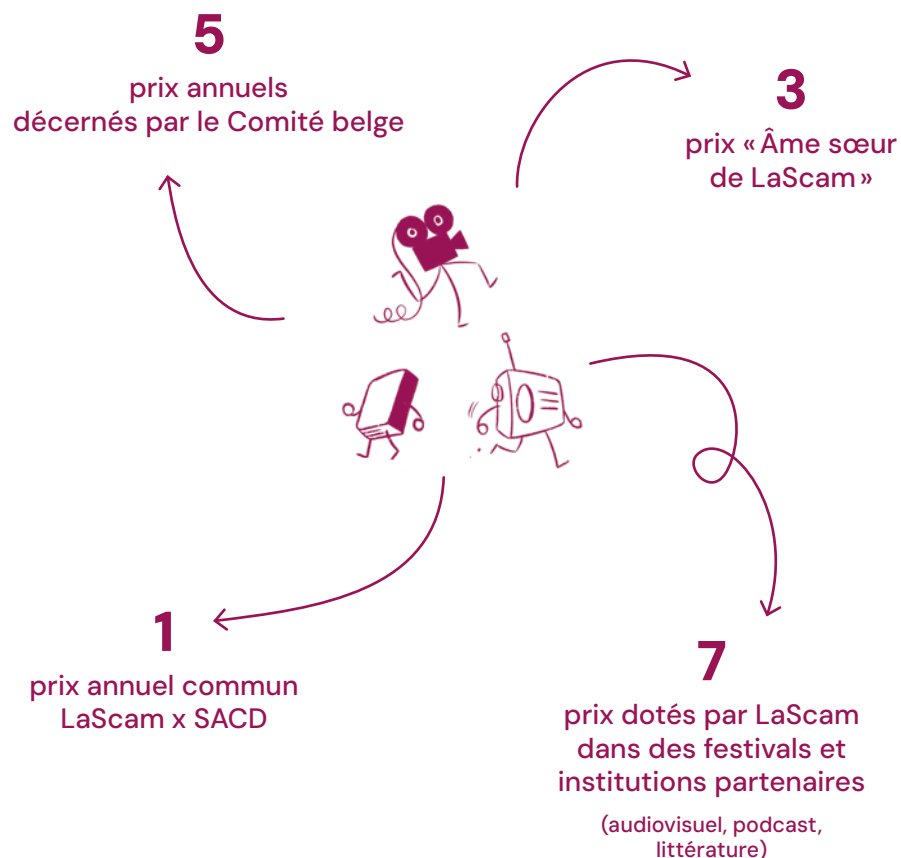
* Des bourses

S'il ne fallait retenir qu'un seul fait représentatif de l'année 2025 en Action culturelle, ce serait certainement les très nombreuses bourses accordées aux auteurs et autrices membres de LaScam, pour les soutenir aux moments où ils et elles sont seul-es et manquent d'appui : avis sur projets, tickets pour participer à des formations, workshops ou se rendre dans des festivals à l'étranger, soutien à l'écriture, résidence... au total, 92 bourses ont été attribuées (85 par le Comité belge directement, et 7 en partenariats avec d'autres structures et institutions), auxquelles s'ajoutent les 540 bourses de reprographie.



* Des prix

Y aurait-il moyen toutefois de ne pas évoquer les Prix ? Non, bien-entendu, tant nous sommes heureux-ses de pouvoir mettre en lumière des œuvres ou des parcours remarquables, ainsi que des personnalités du secteur culturel dont l'accompagnement précieux contribue à renforcer la place des auteurs et autrices. Qu'ils soient décernés par le Comité belge ou par des festivals partenaires, ces Prix nous emplissent de fierté, et dressent un magnifique panorama de la création belge.



* Des partenariats

Le programme de partenariats et soutiens aux institutions que nous mettons en place s'est par ailleurs développé, avec entre autres une attention portée aux propositions en Wallonie (Journée du Podcast, The Extraordinary Film Festival à Namur, journées professionnelles BDLab et Filmer ensemble à Liège, festival du livre de Verviers...), et le maintien de la collaboration avec des acteurs majeurs du paysage bruxellois (tels que les festivals En Ville!, Millenium, BAFF, Regards sur les Docs, Mois du Doc et nouvellement autour des soirées Chair poétique et Portées-Portraits...). Donnant également lieu à des événements professionnels, ces partenariats sont autant d'occasions de renforcer la visibilité de LaScam et des valeurs qu'elle véhicule, mais aussi et surtout des auteurs et autrices qu'elle représente auprès des organisations professionnelles.



* Soutenir la création et accompagner les auteurices

Voilà un aperçu des différents moyens mis en œuvre pour soutenir les auteurs et autrices aux moments de l'écriture et de la diffusion de leurs travaux, ainsi que de leur formation professionnelle, conformément aux missions dévolues au service d'Action culturelle. Tous ces dispositifs sont pilotés par le Comité belge de LaScam, 12 (et même 13 depuis juin 2025) auteurs et autrices de toutes les disciplines élu·es par l'ensemble des membres pour les représenter.

Avec une curiosité toujours renouvelée, bienveillance et esprit d'équité, ils et elles attribuent les bourses, déterminent les soutiens, impulsent des projets, avec une exigence de pluralité des disciplines, des voix, des formes, qui reflètent la magnifique diversité des propositions de nos membres.



9

séances
d'informations
dans les écoles
ou les festivals



50

newsletters



1

nouveau
site
internet



1

fête des auteurs
et des autrices
« Famous in
Belgium »

* Un émerveillement au quotidien !

Il ne nous reste plus alors qu'à féliciter nos auteurs et autrices pour leurs œuvres, mais aussi à les remercier chaleureusement pour leur confiance lorsqu'ils et elles partagent avec nous leurs rêves de projets et nous permettent de contribuer à leur concrétisation, c'est ce qui donne tout son sens à notre travail.

N'en déplaise aux oiseaux de mauvais augure et en dépit des défis certains que rencontre le secteur, la créativité des auteurs et autrices de LaScam est foisonnante, leur talent nous émerveille et leurs œuvres nous portent. Nous sommes à leurs côtés pour les accompagner le mieux possible, et nous continuerons en 2026 !

Le Service juridique

* Soutenir la création à travers un appui juridique et fiscal

Le Service juridique constitue l'un des appuis essentiels proposés aux auteurs et autrices. Il intervient en première ligne pour accompagner les membres dans l'ensemble des questions sociales et fiscales susceptibles de freiner le développement d'un projet ou de compromettre une rémunération équitable du travail de création. À ce titre, il répond notamment aux interrogations liées au droit de la personnalité, en veillant au respect des droits fondamentaux des auteurices.

En 2025, Audrey Goffinet est venue renforcer précieusement le Service juridique.

Le Service juridique apporte également un soutien concret dans la **négociation contractuelle**, qu'il s'agisse de contrats d'option, de cession de droits ou de collaboration. Il propose des relectures approfondies, formule des observations et recommandations, et met à disposition des modèles contractuels adaptés aux différentes situations, accessibles via l'Espace personnel des membres. Dans certaines situations, il peut intervenir en **médiation**, notamment en cas de différends entre coauteur·ices ou entre auteur·ices et partenaires professionnels (producteur·ices, éditeur·ices, etc.), afin de favoriser le dialogue et de faciliter la recherche de solutions équilibrées.

En **matière d'accompagnement fiscal**, les demandes concernent principalement l'**accompagnement** à la déclaration des revenus issus des droits d'auteur, le traitement des Prix et des bourses dans le cadre de cette même déclaration, ainsi que les questions liées au statut des travailleur·euses des arts (conditions d'accès aux allocations, attestations, fonctionnement du régime).

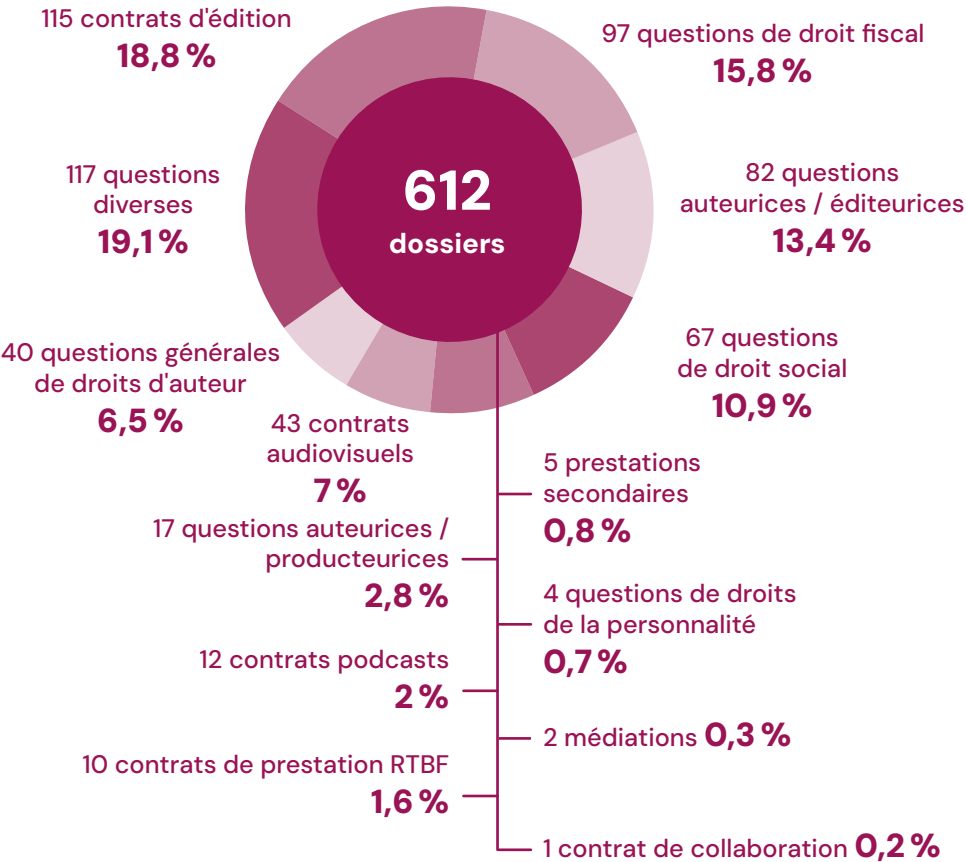
Fort de son expérience, le Service juridique veille également à **structurer et diffuser une information claire, fiable et actualisée**. Un Dossier fiscal est ainsi mis à jour chaque année pour guider les membres dans leurs démarches, tandis qu'une foire aux questions, régulièrement enrichie, apporte des réponses accessibles aux interrogations les plus fréquentes. Le Service est par ailleurs en mesure d'identifier les interlocuteur·ices compétent·es et d'orienter les membres vers les organismes

appropriés pour des problématiques spécifiques.

Si son accompagnement peut intervenir à toutes les étapes de la carrière, il s'avère particulièrement précieux au moment des premières collaborations artistiques, où la mise en place d'un cadre clair et le recours à de bonnes pratiques sont essentiels. C'est dans cette perspective que le Service juridique poursuit un objectif central : **renforcer l'autonomie des membres dans les matières juridiques et fiscales.**

*** Les soutiens directs aux membres en quelques chiffres**

Le Service juridique a été considérablement sollicité, répondant de manière proactive aux demandes des membres avec un total de **612** dossiers pris en charge dont :



*** Négocier les accords et renouveler les contrats pour assurer les droits des auteurs et autrices de l'audiovisuel**

L'année 2025 a été marquée par la conclusion de plusieurs accords structurants pour la gestion et la valorisation des droits. Trois contrats importants ont ainsi été signés.

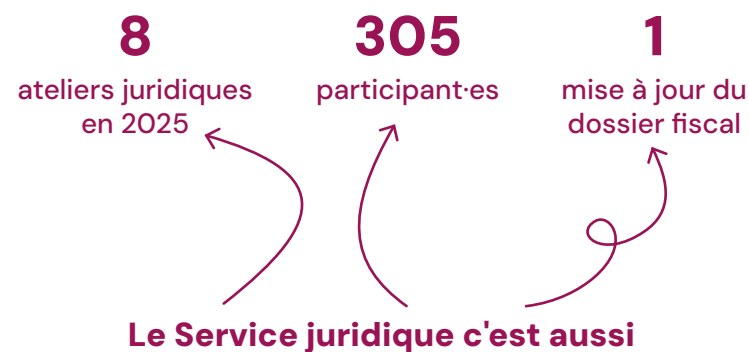
- ★ Un accord a été conclu avec **Telenet**, à l'issue de longues négociations et de plus de 17 années de procédure judiciaire. Cette transaction permet de sécuriser à la fois les exploitations passées et les modalités futures.
- ★ Par ailleurs, les principes essentiels d'un nouveau contrat avec la **RTBF** couvrant la période jusqu'en 2028 ont été convenus.
- ★ Tandis qu'un accord a été trouvé avec **DPG MEDIA** concernant les exploitations passées.

Dans cette dynamique, deux négociations devront être relancées en 2026 avec **RTL-TVI** et la **VRT**, en vue du renouvellement des contrats généraux conclus avec ces diffuseurs. Ces discussions s'inscriront dans un contexte d'augmentation continue de l'utilisation des répertoires de LaScam, nécessitant une adaptation des cadres contractuels afin de **garantir une rémunération adéquate de nos membres.**

Au-delà de ces négociations collectives, le Service juridique a poursuivi son accompagnement des membres tout en développant plusieurs dossiers d'intérêt général pour la communauté de LaScam. Outre le Dossier fiscal déjà mentionné, une attention particulière a été portée à la **gestion groupée de dossiers liés aux difficultés économiques rencontrées par deux maisons de production**, afin d'assurer un suivi cohérent et de défendre au mieux les intérêts des auteur·ices concerné·es.

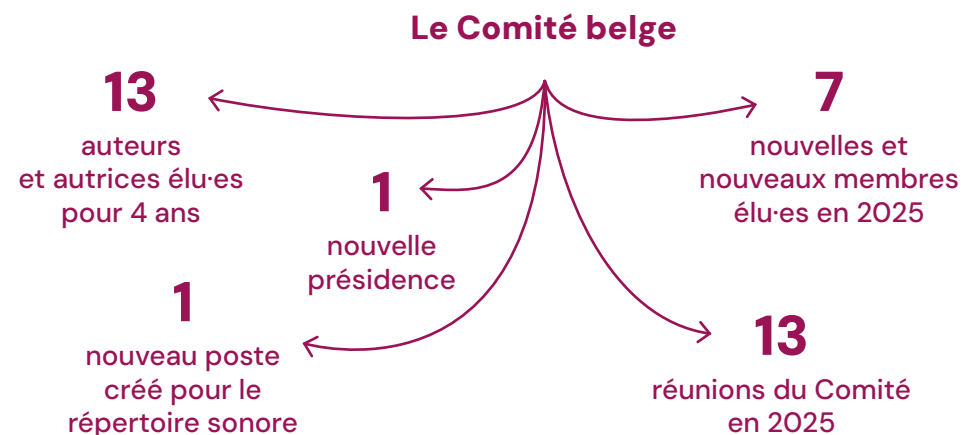
Il a poursuivi la gestion des dossiers importants opposant **Netflix et Walt Disney** à la Fédération Wallonie-Bruxelles devant la Cour constitutionnelle, ainsi que le **dossier concernant l'incessibilité des rémunérations en matière de droits d'auteur** devant la Cour de justice de l'Union européenne, à la **reconnaissance des fédérations professionnelles** dans le cadre de la composition des Comités de concertation au sein de la Direction Générale de la Culture ainsi qu'aux **débats sur la nouvelle réforme fiscale** de 2025.

Le Service juridique a aussi assuré la présence de LaScam Belgique dans les organes institutionnels tels que notamment Pro Spere ou l'asbl Coalitions européennes pour la diversité culturelle.



Représenter tous·tes les membres de LaScam : le Comité belge

Lors de l'Assemblée générale annuelle des membres de LaScam résidant en Belgique, tous·tes les auteurs et autrices vivant en Belgique disposent d'un droit de vote : ce sont elles et eux qui approuvent ainsi le rapport d'activités et les données financières de la succursale, et qui élisent les membres du Comité belge de LaScam.



Muriel Alliot
Vice-présidente
Sonore



**Pauline
Beugnies**
Audiovisuel

**Fabienne
Blanchut**
Littérature



**Sylvia
Botella**
Formes
émergentes

**Pascaline
David**
Présidente
Littérature

Coline Grando
Audiovisuel

**Ihsane
Haouach**
Littérature

**Jasna
Krajinovic**
Vice-présidente
Audiovisuel



**Marie
Lemeland**
Littérature

**Chedia Le
Roij**
Sonore

**Myriam
Leroy**
Littérature



**Alexe
Poukine**
Audiovisuel

**Mathieu
Volpe**
Audiovisuel

Élections

En 2025, sept nouvelles et nouveaux membres du Comité ont été élu-es pour les répertoires de la littérature, de l'audiovisuel et du sonore, à la suite d'un appel à candidatures ouvert à chaque auteur et autrice membre de la société. Le vote s'est effectué en ligne et lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 05 juin. Par ailleurs, un nouveau poste a été créé pour le répertoire sonore, portant ainsi le nombre total des membres à 13.

Pascaline David a été nommée Présidente du Comité belge en 2025 à la suite d'Isabelle Rey. Elle est secondée par deux vice-présidentes: Muriel Alliot et Jasna Krajinovic.

Pascaline David, en tant que présidente du Comité belge, siège au Conseil d'administration à Paris, où elle porte la voix de nos auteurs et autrices et valorise les activités menées en Belgique. Le Conseil d'administration ainsi que l'équipe de LaScam en France se montrent attentifs à nos enjeux et mobilisations, et un dialogue constructif nous lie au quotidien. Cette collaboration étroite, qu'elle implique le Conseil d'administration et le Comité, les équipes, les présidences ou les directions générales, s'est encore renforcée cette année, permettant d'ouvrir la voie sur de bonnes perspectives.

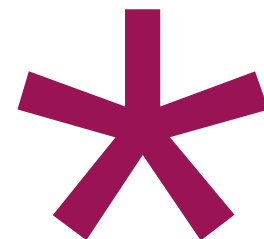


La présidente du Comité belge est la représentante statutaire au Conseil d'Administration de LaScam à Paris, présidé par Anja Unger.

➤ <https://www.lascam.fr/lessentiel/fonctionnement/>



2025 en chiffres : Percevoir et répartir les droits d'auteur



Des déclarations d'œuvres aux droits versés aux auteurs et autrices, 2025 en chiffres

1. LES DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

38.992
œuvres déclarées



2. LA PERCEPTION DES DROITS RELATIFS À L'EXPLOITATION DES ŒUVRES DÉCLARÉES

9.566.536 €
perçus pour l'exploitation des œuvres
du répertoire de LaScam ainsi que
pour l'ensemble des sociétés de
gestion qu'elle représente en Belgique
pour la diffusion, retransmission par
câble, prêt, copie privée audiovisuelle
et sonore notamment

dont

9.435.998 €
perçus pour l'exploitation des œuvres du
répertoire de LaScam et de deAuteurs

3. LA RÉPARTITION DES DROITS AUX MEMBRES EN BELGIQUE

4.286.067 €
répartis aux membres
de LaScam résidant en Belgique
et de deAuteurs

dont

3.577.432 €
aux membres de LaScam
résidant en Belgique



2.752

auteurs et autrices résidant
en Belgique ont touché des
droits pour l'exploitation de
leurs œuvres en Belgique mais
aussi à l'étranger



Audiovisuel, radio et web



3. LES PERCEPTIONS SUR LES DROITS DES ŒUVRES
DIFFUSÉES ET/OU COPIÉES EN BELGIQUE AUPRÈS DES
OPÉRATEURS POUR TOUS·TES LES MEMBRES DE LASCAM
(BELGES, FRANÇAIS·ES ET CANADIEN·NES)

Audiovisuel/câble

7.436.150 €

Copie privée

591.191 €

1. NOMBRE DE MEMBRES DANS LES RÉPERTOIRES AUDIOVISUELS

1.691

membres dans les répertoires
audiovisuel / web

439

membres dans le
répertoire sonore

Si un auteur ou une autrice a déclaré au
moins une œuvre dans des catégories
différentes, il ou elle se retrouve
comptabilisé·e dans plusieurs répertoires.

2. LE NOMBRE D'ŒUVRES DÉCLARÉES

Œuvres
audiovisuelles

1.019

(1.182 en 2024)

Œuvres
sonores

1.853*

(187 en 2024)

Œuvres
YouTube et web

6.717

(5.770 en 2024)

*Ce chiffre a été rectifié en juillet 2026.

4. LES RÉPARTITIONS

Sur les

3.577.432 €

répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique,
le pourcentage pour les répertoires audiovisuels, sonores et web.

20 %

Radio

42 %

Audiovisuel

3 %

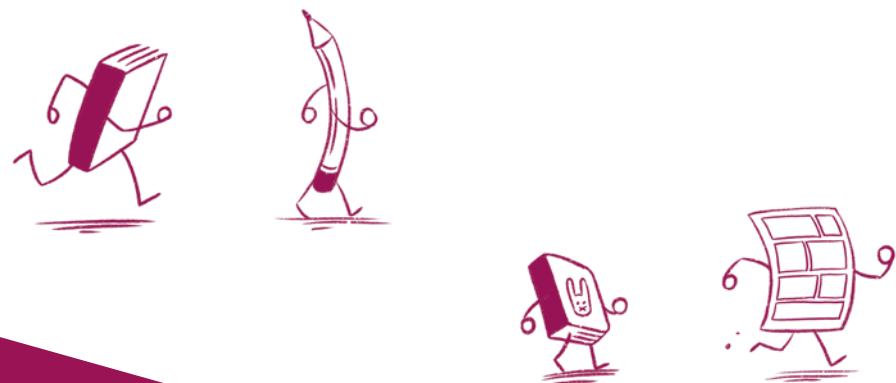
Web

35 %

Écrit



Ouvres de l'écrit



1. NOMBRE DE MEMBRES DANS LE RÉPERTOIRE DES ŒUVRES DE L'ÉCRIT

2.189

Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

2. LE NOMBRE D'ŒUVRES DÉCLARÉES

5.408
nouvelles déclarations
(7.109 en 2024)



qui représentent
29.403
œuvres

3. LES PERCEPTIONS DES DROITS DES ŒUVRES DE L'ÉCRIT AUPRÈS DES DÉBITEURS EN BELGIQUE POUR TOUS-TES LES MEMBRES DE LASCAM EN BELGIQUE

Prêt public
216.898 €

Reprographie/Prints
736.830 €

Enseignement et recherche
297.855 €

Copie privée
numérique et littéraire
287.280 €

65 %
Audiovisuel,
sonore, web



35 %
Écrit

Sur les

3.577.432 €

répartis aux auteurs et autrices
résidant en Belgique, le pourcentage
pour les répertoires de l'écrit

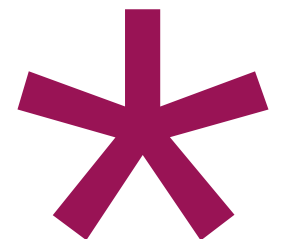
(reprographie, prints, prêt public,
enseignement, copie privée numérique).

LaScam et ses partenaires



**MAISON EUROPÉENNE
DES AUTEURS ET DES AUTRICES
EUROPEES HUIS VAN DE AUTEURS
EUROPEAN HOUSE OF AUTHORS**

SACD	Scam*	SOFAM	deAuteurs,
-bela	H		EVA EUROPEAN VISUAL ARTISTS
PERA	ifmg	the green shot	ecsa
PILEn	SAA Society of Authors and Artists	SJB	EWO
MAAD	We Tell Stories		
ARRF	ASA	ASAR	OEATL
DLF	Maison des Auteurs asbl	Patahiva	
ProSpere	RAO	SAGEL	



PILEn

Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'asbl PILEn est portée depuis 2012 par six associations professionnelles représentant l'écosystème du livre en Belgique francophone: l'asbl Bela en lien avec LaScam pour les auteurs et les autrices, l'ADEB et Les Éditeurs singuliers pour les maisons d'édition, le SLFB pour les librairies et enfin l'APBFB et la FIBBC pour les bibliothèques. Cette plateforme interprofessionnelle propose un accompagnement à tous les maillons de la chaîne du livre, dont les auteurs et les autrices.

★ Coordination de la campagne *Lisez-vous le belge ?*

La campagne *Lisez-vous le belge ?* a eu lieu du 1^{er} au 30 novembre 2025. *Lisez-vous le belge ?* fait partie des mesures de soutien à la chaîne du livre mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles en mai 2020. Pour sa sixième édition, l'opération coordonnée par le PILEn a réuni:



C'est l'autrice et illustratrice Nina Neuray qui a illustré cette 6^e édition.

La campagne a été l'occasion de mettre en avant, via différents canaux (catalogue, réseaux sociaux, partenaires, événements, presse):

- ★ Quelque 807 auteurs et autrices
- ★ 106 maisons d'édition

La promotion a permis à l'opération de bénéficier d'une couverture médiatique non négligeable, tant au niveau local que national, avec 100 mentions dans des articles, papier et web, ainsi que dans des émissions de radio et de télévision.

LaScam s'est associée à l'opération en explorant les liens que les auteurs et autrices entretiennent avec la littérature belge francophone. À cette occasion, elle a proposé aux cinq boursiers et boursières en résidence d'écriture à Passa Porta de partager leur rapport à cette littérature.

★ Formations et rencontres

En 2025, le PILEn a organisé dix formations. Quatre ont porté sur la communication (storytelling sur les réseaux sociaux; création de vidéos avec smartphone; mailings & newsletters; LinkedIn), deux sur les IA (l'une pour les éditeur-ices et l'autre pour les libraires), une sur la facturation électronique, une sur la médiation dans la filière du livre et enfin, un atelier a été consacré à la prise de parole en public (pitch).

Cette année fut également l'occasion de poursuivre plusieurs partenariats dont ceux avec l'AR2L Hauts-de-France et Kultur LX – Arts Council Luxembourg, ainsi que l'étude soutenue par Digital Wallonia et la Région wallonne portant sur l'impact, les enjeux et les opportunités des IA sur la filière du livre. Étude qui s'est clôturée par la Journée IA+ le 17 décembre 2025 au Palais des Beaux-Arts de Charleroi. Le PILEn continuera bien sûr à suivre les innovations dans ce domaine, en collaboration notamment avec LaScam.

Enfin, le PILEn a organisé son 10^e colloque annuel le 23 juin 2025 à Louvain-la-Neuve. Celui-ci avait pour thème « A-t-on (encore) besoin du livre pour lire ? La lecture et l'accessibilité en question » et a rassemblé un large panel de professionnel·les du livre autour des enjeux, nouvelles pratiques et défis pour le futur du livre et de la lecture à l'ère des IA.



Un dispositif de soutien aux auteur·ices de la création en Belgique

* Plateforme de visibilité et outil de développement professionnel

Créé à l'initiative de LaScam et de la SACD, avec le soutien du Service de la Promotion des lettres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bela s'inscrit comme un acteur de référence dans l'accompagnement et la valorisation des auteur·ices. Sa mission principale consiste à renforcer la professionnalisation, la visibilité et la mise en réseau des créateur·ices, en favorisant leur insertion et leur évolution dans les secteurs de l'audiovisuel, du spectacle vivant, du son, du livre et du multimédia.

La plateforme numérique Bela constitue un outil central de cette mission. Elle permet aux auteur·ices de disposer gratuitement d'un profil structuré, facilitant leur identification par les acteur·ices du secteur culturel et renforçant leur présence en ligne. En l'espace d'une année, le nombre d'utilisateur·ices est passé de 1.153 à 1.255, confirmant la progression constante de la communauté. Parmi celle-ci, 600 relèvent de l'écrit et 139 du sonore, représentant ensemble près de la moitié des membres inscrit·es. Cette base de données constitue aujourd'hui une ressource stratégique pour les opérateur·ices culturels et les structures en recherche de nouveaux profils artistiques.

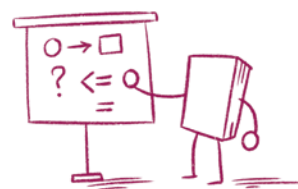
Bela assure également une mission de diffusion et de relais d'informations professionnelles, en particulier en matière d'appels à projets, de résidences et d'opportunités de financement. En 2024 et 2025, plus d'une centaine d'appels à projets dans les domaines de l'écrit, du documentaire et du sonore ont été communiqués via la plateforme, contribuant à l'émergence et à la concrétisation de nombreux projets.

Par ailleurs, une soixantaine d'appels à candidatures ont été diffusés, ouvrant des perspectives en termes de résidences artistiques, de bourses, de concours et de formations spécialisées.

Depuis plus d'un an, Bela a développé de nouvelles actions culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de renforcer les dynamiques de rencontre et de mise en réseau entre auteur·ices. Deux speed-datings artistiques, organisés en partenariat avec Mediarte et le Brussels Art Film Festival (BAFF), ont permis de favoriser des échanges professionnels ciblés. En complément, deux tables rondes littéraires ont été mises en place afin de proposer des espaces de réflexion collective autour des enjeux de la création contemporaine. Ces initiatives témoignent de la volonté de Bela de consolider son rôle d'outil structurant au service du secteur.

* La Belacadémie : programme de formation et d'accompagnement à la professionnalisation

La Belacadémie développe des parcours de formation socio-professionnels destinés à soutenir l'autonomisation et la montée en compétences des auteur·ices. Ces dispositifs reposent sur une approche favorisant la collaboration artistique et la transversalité des disciplines, tout en offrant un cadre propice à la structuration des projets et au renforcement de la confiance professionnelle des participant·es.



Les parcours sont conçus en adéquation avec les spécificités des différents champs artistiques : audiovisuel (cinéma et séries télévisées), spectacle vivant (théâtre et jeune public) et littérature (général et jeunesse). Ils s'adressent à la fois aux auteur·ices émergent·es et aux professionnel·les confirmé·es souhaitant développer ou finaliser des projets artistiques.



En 2025,
la Belacadémie
pour les auteurs
et autrices de
l'écrit c'était :



56

intervenant·es
professionnel·les
mobilisé·es



22

jours de formation
(ou 153 heures)



4,62/5

Note de satisfaction globale
des participant·es



140

candidatures
reçues



46

participant·es



Pôle européen : ouvrir et consolider de nouvelles opportunités pour les auteurs et autrices

Depuis 2023, un pôle européen d'activités a été lancé au sein de la MEDAA, porté par Bela. Son objectif : mieux informer les autrices et les auteurs sur l'actualité européenne qui les concerne et sur les opportunités existant au-delà de la Belgique. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'ambition affirmée dès l'inauguration de la MEDAA en mars 2018 : faire vivre et rayonner un écosystème accueillant de nombreuses associations professionnelles, belges et européennes.

En 2025, les activités du pôle se sont poursuivies et intensifiées au bénéfice des membres de LaScam. Trois axes prioritaires ont structuré cette dynamique : un focus sur le secteur du livre au niveau européen, le soutien à la mobilité artistique et le renforcement des liens entre occupant·es de la MEDAA par la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques.

* Être auteur, autrice de livre en Europe aujourd'hui

En 2025, deux temps forts articulant réflexion prospective et retours d'expérience ont été organisés à la MEDAA pour mieux outiller les auteurs et autrices face aux transformations du secteur du livre à l'échelle européenne.

La première rencontre, organisée le 2 juillet avec le PILEn, portait sur **les impacts de l'intelligence artificielle dans la chaîne du livre**. Cette conférence a réuni des représentant·es de la Commission européenne et de plusieurs associations professionnelles européennes (EWC, CEATL, FEE-FEP), afin d'interroger les modèles d'action possibles face à ces technologies émergentes. Les échanges ont mis en évidence les préoccupations croissantes liées à la protection des œuvres

pour l'entraînement des modèles d'IA et à la nécessité de construire des cadres européens adaptés. Au-delà des enjeux juridiques, la discussion a également permis d'aborder les transformations des pratiques d'écriture et les opportunités que ces outils peuvent représenter, tout en soulignant l'importance d'un positionnement collectif du secteur du livre à l'échelle européenne.

Le 18 septembre, la seconde rencontre a **donné la parole à l'écrivain membre de LaScam, Philippe Marczewski**, sélectionné pour le Prix de littérature de l'Union européenne. À travers son parcours et en dialogue avec l'auteur et traducteur Nicolas Auzanneau, cette discussion a permis de mettre en lumière les réalités concrètes du métier d'écrivain dans un espace européen marqué par la diversité des langues, des marchés et des politiques culturelles. Les échanges ont notamment souligné les enjeux de circulation des œuvres, de traduction, de reconnaissance et de conditions socio-économiques des auteurs et autrices.

PARTIR UN JOUR :
encourager, valoriser et soutenir
durablement la mobilité artistique,
en Europe et à l'international

MEDAA

8 octobre 2025,
à partir de 17h
rencontre européenne
suivie d'un drink

Détail de l'exposition
«Habiter le paysage / Habitar el paisaje»
de Fanny Dreyer et Chloé Perarnau.

bela

LaScam*

SACD.be

europe
créative

wallonie-
bruxelles

ON
THE
MOVE

* Partir un jour: (mieux) soutenir la mobilité des autrices et des auteurs

En 2025, LaScam a intensifié son travail en faveur de la mobilité artistique afin de mieux accompagner les auteurs et autrices dans leurs trajectoires créatives et professionnelles.

Le 8 octobre, en collaboration avec le réseau européen On the Move, la SACD et le Bureau Europe Créative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, LaScam a ainsi organisé **une rencontre consacrée aux enjeux de la mobilité artistique en Europe et à l'international**, en présence notamment d'une représentante de la Commission européenne. Les échanges ont permis de faire dialoguer cadres institutionnels et réalités de terrain, en abordant les conditions d'accès aux dispositifs européens, leurs limites et leurs perspectives d'évolution. Les témoignages des illustratrices Chloé Perarnau et Fanny Dreyer, toutes les deux membres de LaScam, venues partager leur expérience de résidence à Barcelone, ont prolongé ces réflexions. Leur exposition *Habiter le paysage/ Habitar el paisatge* présentée à la MEDAA pendant deux semaines a donné à voir le travail issu de ce séjour, illustrant concrètement ce que la mobilité peut produire en termes de recherche, de rencontres et de développement artistique.

Par ailleurs et comme l'année passée, LaScam a proposé un **décryptage complet du nouvel appel Culture Moves Europe** pour 2025-2026 et organisé, le 12 novembre, une séance d'information destinée à accompagner la préparation des candidatures, facilitant ainsi l'accès des auteurs et autrices belges à ce programme européen.

Ces actions se sont inscrites dans une démarche plus large de capitalisation et de diffusion de ressources, notamment à travers le travail préparatoire mené durant l'été 2025 pour la nouvelle édition du Guide On the Move sur la mobilité artistique depuis et vers la Belgique, dont la publication est prévue début 2026. Cet outil vise à renforcer l'accès à l'information et à soutenir concrètement les démarches transnationales des créateurs et créatrices.

Sur le plan de la mobilité toujours, Fabienne Blanchut, membre du Comité belge de LaScam, a participé pour la deuxième année au jury d'un appel à candidature pour une **résidence d'écriture de deux mois autour de la novellisation**. Comme l'année passée, cet appel était porté conjointement par la Région Grand Est, le Réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (Réseau bmi) et Bela.

Réservé à un auteur ou une autrice de Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'inscrivait dans le cadre de l'Accord de coopération culturelle signé entre la Région Grand Est et la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2023. C'est cette fois-ci l'autrice, artiste et herboriste Elsa Lévy, membre de notre société, qui a bénéficié de cette résidence pour sa novellisation du film *Histoire de mes cheveux- de la brièveté de la vie* de Boris Lehman. Une soirée de sortie de résidence décoiffante a clôturé ce projet à la MEDAA le 5 décembre 2025, en partenariat avec les Ateliers du Texte et de l'Image et Passa Porta.

* Renforcement des liens et échanges entre organisations usagères de la MEDAA

L'année 2025 a également été marquée par la **poursuite des collaborations entre les organisations usagères de la MEDAA autour du concept de communication éthique**, chantier de réflexion initié fin 2024. Les équipes de LaScam, de la SAA, de la FERA, d'EWC, d'ECSA et de la SACD ont ainsi participé, le 13 mai, à une formation dédiée à cette thématique, avant de prolonger les échanges lors de deux temps collectifs organisés les 26 juin et 9 septembre.

Le cycle de travail a porté plus particulièrement sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle, afin d'examiner collectivement ses impacts sur les pratiques professionnelles, les modes de communication et les valeurs portées par les organisations du secteur culturel. Ces rencontres ont contribué à renforcer les synergies entre occupant-es de la MEDAA et à consolider une culture commune fondée sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques.



Découvrez tous les appels à projets et compte-rendus européens sur [Scam.be](https://scam.be) > Actualités.

MEDAA

* La MEDAA : un espace pour échanger et créer

Au fil des années, la **MEDAA** s'est affirmée comme un pôle structurant du paysage culturel belge et européen. Son modèle, fondé sur la mutualisation des ressources et la proximité entre organisations, favorise les synergies et renforce la représentation collective des créateurs et créatrices.

Outre les organisations installées de longue date comme **LaScam**, la **SACD**, la **SOFAM**, **deAuteurs**, l'asbl **Bela**, la **SAA** et l'**IFRRO**, la MEDAA rassemble également des organisations nationales et européennes telles que **The GreenShot**, la **FERA**, le **PILEn**, **EVA**, le **European Writers' Council** et l'**European Composer and Songwriter Alliance**.

La MEDAA rassemble 16 associations professionnelles belges et européennes, qui y disposent d'un bureau. Ce lieu constitue également un point d'ancrage pour de nombreuses structures qui y ont installé leur siège social. Parmi celles-ci figurent notamment l'**Association des Scénaristes de l'Audiovisuel (ASA)**, l'**Association des Réalisateurs et Réalisatrices francophones (ARRF)**, **Pro Spere**, le **CEATL** et **Pen Club Belgique**.

Cette concentration d'acteur·ices au sein d'un même lieu renforce la coordination interprofessionnelle, facilite les échanges stratégiques et contribue à la défense des intérêts des auteurs et autrices, tant aux niveaux national qu'europpéen.

* Des infrastructures adaptées aux besoins professionnels

La MEDAA met à disposition des espaces modulables et accessibles, conçus pour répondre aux besoins concrets des créatrices, créateurs et organisations professionnelles. Elle propose un espace de coworking, des boxes individuels réservables, ainsi qu'un espace convivial favorisant les échanges informels. Ces espaces sont réservables en ligne, directement depuis le site de la MEDAA.

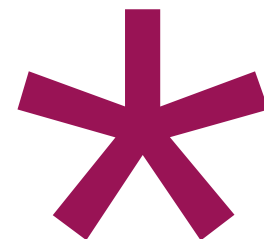
Ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 17h, la MEDAA adapte également ses horaires en fonction des activités programmées en soirée ou le week-end.

À travers cette infrastructure mutualisée, la Maison Européenne Des Auteurs et des Autrices contribue activement à soutenir la pratique professionnelle, à renforcer la structuration du secteur et à offrir un cadre stable et fonctionnel au développement des activités des créatrices et créateurs.

➤ www.medaa.be



Rapport de gestion LaScam 2025



Sommaire

1. Structure juridique et gouvernance de LaScam	p.67
2. Rémunérations et avantages en nature accordés aux membres du Comité belge et dirigeant·es de la succursale en Belgique	p.68
3. Représentation de LaScam en Belgique	p.68
4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services	p.69
5. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente	p.71
6. Application des barèmes de répartition	p.72
7. Contrôle des activités et des comptes	p.75
8. Principaux risques auxquels la société est confrontée	p.75
9. Refus d'octroyer une autorisation d'exploitation	p.77
10. Autres informations	p.77
11. Principaux indicateurs pour le SPF Économie	p.78

1. Structure juridique et gouvernance de LaScam

LaScam est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile et soumis aux dispositions du code français de la propriété intellectuelle. Son siège social est à Paris.

L'Assemblée générale élit un Conseil d'administration composé de 24 auteurs et autrices élu·es représentant les différentes disciplines dont les droits sont gérés par LaScam et un comité de surveillance composé de 5 auteurs et autrices.

Le Conseil d'administration élit le Président ou la Présidente et désigne le Directeur général qui sont l'un et l'autre co-gérants de la Société. La politique de la Société est définie et décidée par le Conseil d'administration, le ou la Président·e et le Directeur général.

Le ou la Président·e du Comité belge, élu·e par les membres du Comité belge (eux-mêmes élu·es par l'Assemblée générale des membres résidant en Belgique) est membre de droit du Conseil d'administration. Le Comité belge participe à la définition de la politique générale de LaScam et est, à ce titre, consulté sur toute décision ayant une implication sur l'activité de la Société en Belgique.

Le Directeur général nomme le Délégué général pour la Belgique après approbation de la Présidence de LaScam et de la Présidence du Comité belge. Le Délégué général pour la Belgique agit sous l'autorité du Directeur général qui peut lui déléguer certaines compétences.

LaScam est soumise pour son activité en Belgique aux règles spécifiques du droit belge.

2. Rémunérations et avantages en nature accordés aux membres du Comité belge et dirigeant·es de la succursale en Belgique

La somme totale des rémunérations et autres avantages (indemnités, frais de représentation et de mission) qui a été versée au Délégué général pour LaScam en Belgique ainsi qu'à la présidence et aux membres du Comité belge au cours de l'année 2025 s'élève à 128.729,97 €.

Concernant les seuls membres du Comité Belge, des indemnités ont été versées à hauteur de 18.000 €. Des frais de représentation ont également été versés à hauteur d'un montant de 4.500 € dans le cadre de la participation des membres du Comité Belge aux instances d'avis (Chambres de concertation du Cinéma, Chambre de Concertation des Écritures et du Livre et Conseil supérieur de la Culture).

Déclaration d'incompatibilités et déclaration annuelle d'indépendance

La déclaration d'incompatibilités est soumise à la signature des membres entrant au Comité belge. La déclaration d'indépendance doit être signée chaque année par les membres du Comité belge. Ces déclarations garantissent le non-conflit d'intérêt dans les décisions prises.

3. Représentation de LaScam en Belgique

Les participations financières de LaScam (détenues par le siège en France) sont les suivantes :

- ★ Repobel: 7 parts de 250 €
- ★ Auvibel: 1 part de 2.478,94 €
- ★ Sagel: 121.020 parts de 2,4789 €

La Sagel est la société immobilière propriétaire du bâtiment (MEDAA) détenue partiellement par LaScam – à 49.9996 %. LaScam lui paie un prix d'occupation des locaux (bureaux, salles de réunion, espace commun) ainsi que des consommations réelles (eau, électricité, chauffage...).

Les participations financières de LaScam sont précisées dans le rapport de transparence de LaScam en France. Elle siège dans les conseils d'administration d'Auvibel (1 siège et LaScam est représentée au Collège des auteurs), de Repobel

(1 siège et elle est représentée au Collège des auteurs) et à l'Assemblée générale de la SAA (1 siège), LaScam est reconnue comme fédération professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à ce titre, est représentée dans plusieurs instances d'avis. Elle a des liens associatifs avec la fédération Pro Spere et l'asbl Bela.

4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services

Dépenses et budget 2025

Le budget général de LaScam ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. LaScam développe de nombreux services de type « associatif » : conseils juridiques aux membres et aux usager·es du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur le plan national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, dans son budget révisé pour l'année 2025, la somme de 1.529.206 € de dépenses nettes globales pour LaScam en Belgique (hors Action culturelle), dont 65 % en frais de personnel.

Le montant des dépenses s'élève en définitive à 1.443.074 €.

Au 31 décembre 2025, LaScam comptait 12 salarié·es représentant 10 ETP (équivalents temps plein).

En Belgique, le ratio de frais de fonctionnement atteint 14,06 % en 2025. La méthode de calcul de ce taux s'effectue par le rapport des charges nettes de l'exercice (hors Action culturelle et contribution au fonds organique) sur la moyenne des perceptions des 3 dernières années. Si les encaissements diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que les frais ne soient pour autant plus importants.

Détails du calcul du ratio de frais de fonctionnement :

Charges nettes (hors Action culturelle)	1.443.074	
– contribution au fonds organique	–19.218	
Total charges nettes	1.423.856	(1)
Perceptions nettes LaScam Belgique	9.435.998	
Répartitions droits étrangers venant du siège	881.786	
Répartitions à deAuteurs	–708.635	
Total perceptions	9.609.149	
Moyenne des perceptions 2023–2025	10.128.556	(2)
Ratio de frais	14,06 %	(1) / (2)

Pour ce qui concerne les frais de l’ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de LaScam en France, disponible pour tous-tes les auteurs et autrices sur le site ↗ www.lascam.fr.

Financement des coûts de fonctionnement

Sur base du compte de gestion 2025 du siège, les ressources totales se ventilent de la façon suivante :

– ressources d'exploitation (*)	18.957.646	86 %
– ressources financières	3.063.610	14 %
	22.021.256	
(*) dont retenues sur droits		
Sur les répartitions	14.094.261	
Sur les perceptions	3.099.147	
	17.193.408	

Si un excédent de retenue est constaté en fin d’exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs et autrices.

Financement de l’Action culturelle

Rappelons ici que l’Action culturelle de LaScam gère son budget. En 2025, celui-ci était financé à hauteur de 111.400 € par une affectation légalement obligatoire en France de 25 % de ses perceptions sur la copie privée, et d’autre part par un prélèvement en Belgique de 10 % sur les droits de l’écrit des membres en Belgique, soit 290.124,68 €, dédiés à des bourses de l’écrit.

En 2025, 540 auteur-ices, traducteur-ices littéraires, illustrateur-ices et auteur-ices de bandes dessinées ont ainsi bénéficié d’une bourse de l’écrit.

5. Informations sur les droits non encore répartis et les paiements en attente

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu’elles perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Ils doivent faire rapport à l’Assemblée générale des droits qui n’ont pas été répartis dans cette échéance et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

Les **droits perçus non encore répartis** (i.e. droits en attente de partage et/ou en réserve) s’élèvent à 1.295.306€ dans les comptes de la succursale. Il s’agit principalement de sommes perçues pour les droits de l’écrit (reprographie, prêt public, enseignement et recherche) en attente de partage entre LaScam et la SACD sur base des données pertinentes.

Si on ajoute ce qui est détenu au siège, le total des sommes à répartir s’élève à 14.386.973 €, comme mentionné dans le tableau de l’article 23.

Les **droits répartis non encore payés** s’élèvent à 204.353€ (droits de l’écrit principalement) dans les comptes de la succursale. Il s’agit dans la plupart des cas de retours de paiement suite à des comptes bancaires clôturés, des adresses erronées ou des auteurs et autrices disparu-es. Ces droits, pour un total modeste, font néanmoins l’objet de révision régulière afin de les adresser aux auteurs et autrices.

Si on ajoute ce qui est détenu au siège, le total des sommes en attente de paiement s’élève à 1.156.501 € comme mentionné dans le tableau de l’article 23.

6. Application des barèmes de répartition

Type de droits	Année	Décision	En application du barème un « forfait » par auteurice est fixé à :
Prêt Public	2021	Répartition des soldes 2021	5€
Reprographie	2020	Répartition des soldes 2020	5€
Reprographie	2021	Affectation des soldes 2018 et 2019 sur la répartition au titre de 2021	5€
Reprographie	2022	Répartition des soldes 2022	5€
Enseignement & Recherche	2020	Affectation des soldes 2018 et 2019 sur la répartition au titre de 2020	5€
Prêt Public	2023	Affectation de 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles	5€
		Utilisation d'une clé de partage par support de 93,02 % pour les livres et de 6,98 % pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken)	
Reprographie	2024	Affectation de 10 % des perceptions à des fins d'Actions culturelles	50€

Prints	2024	Affectation de 10 % des perceptions à des fins d'Actions culturelles	15€
		Étant donné que le PRINT est une modalité complémentaire de la reprographie, il a été décidé d'utiliser le même barème que pour les droits de reprographie	
Enseignement & Recherche	2024	Affectation de 10 % des perceptions à des fins d'Actions culturelles	25€
Copie Privée Littéraire & Photographie	2024	Affectation de 10 % des perceptions à des fins d'Actions culturelles	

CALENDRIER DE RÉPARTITION	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC
Audiovisuel (2 ^e trimestre 2024, chaînes principales: RTBF, RTL...)			*									
Radio (4 ^e trimestre 2024)			*									
Droits divers			*		*		*			*		*
Audiovisuel (3 ^e trimestre 2024, chaînes principales RTBF, RTL...)					*							
Radio (1 ^{er} trimestre 2025)					*							
Reprographie (2020)						*						
Reprographie (2021)						*						
Reprographie (2022)						*						
Enseignement (2020)						*						
Prêt Public (2021)						*						
Audiovisuel (4 ^e trimestre 2024, chaînes principales RTBF, RTL...)							*					
Radio (2 ^e trimestre 2025)							*					
Audiovisuel (2024, autres chaînes belges Be TV, Play More, SBS, groupe DPG, VRT...)										*		
Reprographie (2024)												*
Enseignement (2024)												*
Copie privée littéraire numérique (2024)												*
Prints (2024)												*
Prêt Public (2023)												*
Audiovisuel (soldes 2023, toutes les chaînes belges et étrangères, copie privée AV)												*
Radio (copie privée sonore 2024 - 3 ^e trimestre 2025)												*

Ces répartitions sont réalisées sur base des œuvres diffusées/ exploitées que les membres déclarent, selon les clés de répartition convenues par les coauteurs et coautrices lors de la déclaration. Le calendrier précis est disponible sur l'Espace membre de LaScam.

7. Contrôle des activités et des comptes

La transparence de la société est garantie.

Tout est mis en œuvre pour assurer la légalité et la transparence dans la gestion des droits, tant sur les plans national qu'international.

Le Comité belge, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu-es par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au Délégué général et à ses collaborateur-ices.

La gestion collective est en outre encadrée par des dispositions légales très strictes. Le respect de l'application de la loi a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site du SPF Économie: <https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droits-de-propriete/droits-dauteur-et-droits/droits-dauteur/service-de-contrôle-des>

8. Principaux risques auxquels la société est confrontée

Dans un contexte d'évolution constante des conditions de création des œuvres et de leurs modes d'exploitations, de mutation de l'économie générale de ce secteur et d'inflation des dispositions légales et réglementaires relatives à la création et à la gestion collective, LaScam est tenue d'adapter en permanence son organisation et ses méthodes de gestion afin de mener à bien ses missions statutaires. Ces évolutions permanentes de son environnement rendent son activité sujette à des risques susceptibles de perturber son bon fonctionnement.

La commission de surveillance de LaScam à Paris assure un suivi et un contrôle continu de l'identification et du pilotage de la gestion de ces risques dont elle informe chaque année l'Assemblée générale de la société. Ces principaux risques sont:

- * **Risques informatiques :** indisponibilité de l'outil de production informatique, défaillance des sauvegardes des données et accès non protégé aux données de LaScam ;

- ★ **Risques opérationnels** : défaillance des processus internes liés aux services aux auteurs et autrices, notamment à la perception et à la répartition des droits ;
- ★ **Risques concurrentiels** : apparition d'un nouveau concurrent sur le marché de la gestion collective des droits d'auteur ou de nouvelles techniques de gestion des droits ;
- ★ **Risques juridiques** : non-conformité de l'activité de LaScam avec la réglementation applicable dans tous les domaines juridiques, notamment la réglementation sur les OGC, sur le droit d'auteur, la réglementation sociale et fiscale relative aux auteurs et autrices et celle relative à la protection des données personnelles (RGPD) ;
- ★ **Risques économiques et financiers** : évolution défavorable de la conjoncture économique ayant une incidence sur les montants des droits perçus et répartis aux ayants-droits, insuffisance de trésorerie et de liquidité de la Société impactant la répartition des droits ;
- ★ **Risques ressources humaines** : risques liés aux méthodes de travail individuelles et collectives et à leurs incidences sociales ;
- ★ **Risques naturels et sécuritaires** : dommages susceptibles d'être causés aux personnes d'une part, et aux immeubles et aux biens de la Société d'autre part ;
- ★ **Risques technologiques** : les outils et services d'IA tels que développés par le pillage des œuvres et commercialisés comme substituts au travail humain de création sont de nature à impacter les missions et les résultats de la société.

Le Conseil d'administration et le Directeur général déterminent et mettent en œuvre toutes actions et mesures préventives et/ou curatives nécessaires au traitement de ces risques, en les priorisant le cas échéant.

Ces mesures, ainsi que le coût qu'elles représentent, sont proportionnées à la gravité des risques et des dommages encourus.

Le Conseil d'administration et le Directeur général informent la Commission de surveillance et les associé-es des mesures prises en application de la politique générale de gestion des risques de la société, notamment dans le rapport de transparence annuel.

Telenet et LaScam ont mis définitivement fin au litige qui les opposait depuis plus de 15 ans relatif à la distribution de quelques chaînes de télévision, par une transaction reconnaissant les droits des auteurs à une rémunération adéquate et proportionnelle pour les exploitations qui restaient en dispute.

Les évolutions et négociations en cours sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires en audiovisuel, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

9. Refus d'octroyer une autorisation d'exploitation

Informations sur les refus d'octroyer une licence en vertu de l'article xi.262, § 2

Le cas ne s'est pas présenté en 2025.

10. Autres informations

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2025 qui aurait été de nature à modifier de façon significative les comptes annuels qui sont présentés.

Recherche et développement

En 2025, LaScam a travaillé à la mise en place du Laboratoire d'Expérimentation des Pratiques IA gen.

11. Principaux indicateurs pour le SPF Économie

Tableau de l'article 23 (AR 25/04/2014)

PARTIE 1: DROITS	
A. Droits perçus	9.609.149
Communication publique (AV)	3.063.295
Câble	4.546.005
Copie privée	878.471
Reprographie	665.600
Enseignement et recherche	270.646
Prêt public	184.798
Droit de suite	333
Selon la définition du SPF Économie utilisée pour le calcul de la contribution au fonds organique i.e. inclut les répartitions droits étrangers venant du siège et exclut les répartitions deAuteurs (brut fiscal)	
B. Retenue statutaire	127.425
Copie privée	16.657
Reprographie	64.955
Enseignement et recherche	28.644
Prêt public	17.169
Sur base uniquement du compte de résultat de la succursale Taux de retenue du siège sur audiovisuel, câble et copie privée Belgique: 13 %	
C. Produits financiers	0
D. Droits en attente de perception	0
Sur base uniquement des droits facturés au cours de l'année	

E. Droits perçus répartis = Droits payés (*)		9.292.831			
Communication publique (AV)		2.890.144			
Câble		4.546.005			
Copie privée		757.795			
Reprographie		642.619			
Enseignement et recherche		283.744			
Prêt public		172.189			
Droit de suite		333			
(*) Les droits payés sont aussi les droits perçus répartis, c'est-à-dire les montants mis à la disposition du siège.					
Informations A à E: un seul type d'utilisation (le mode d'exploitation est la ventilation la plus détaillée)					
F. Droits perçus non encore répartis (dettes)		14.386.973			
Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique					
i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège					
Droits perçus à répartir non réservés		13.709.238			
Ventilation par année	< 2022	2022	2023	2024	2025
Communication publique (AV)	837.943	46.514	65.242	450.181	2.003.138
Câble	3.815.948	398.822	353.627	1.495.096	2.025.440
Copie privée	327.609	28.175	35.109	386.297	0
Reprographie	281.643	164.271	378.565	9.953	392.047
Enseignement et recherche	3.182	7.888	13.171	165.939	0
Prêt public	9.414	14.024	0	0	0
Droits perçus à répartir réservés		677.735			
Ventilation par année	< 2022	2022	2023	2024	2025
Copie privée	28.689	23.353	24.997	37.160	0
Reprographie	61.043	30.625	67.322	70.855	26.927
Enseignement et recherche	30.785	23.232	41.351	70.014	0
Prêt public	77.353	33.478	30.528	24	0

G. Droits perçus répartis en attente de paiement (dettes)		1.156.501			
Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique					
i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège					
Ventilation par année	< 2022	2022	2023	2024	2025
Communication publique (AV)	325.887	41.294	46.656	55.713	22.402
Câble	267.153	25.323	32.540	24.553	4.035
Copie privée	73.059	7.019	8.833	5.094	3.610
Reprographie	83.818	9.329	7.236	3.174	11.588
Enseignement et recherche	3.651	909	1.704	7.001	6.080
Prêt public	36.758	2.892	5.919	4.817	9.213
Droit de suite	1.245	119	0	22.972	0
H. Sommes non répartissables		0			

PARTIE 2: FRAIS DE GESTION

A. Total des frais (*)		1.554.474
(*) inclut dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique		
La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)		
Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)		
Communication publique (AV)		495.550
Câble		735.408
Copie privée		142.110
Reprographie		107.674
Enseignement et recherche		43.782
Prêt public		29.895
Droit de suite		54

B. Frais nets de gestion (**)	1.423.856
(**) hors dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique	
La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)	
Ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)	
Communication publique (AV)	453.910
Câble	673.614
Copie privée	130.169
Reprographie	98.627
Enseignement et recherche	40.103
Prêt public	27.383
Droit de suite	49
C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice	14,82 %

Rédaction clôturée en juin 2026

Éditeur responsable:

Frédéric Young

Rue du Prince Royal, 87 – 1050 Bruxelles

Mise en page : oilinwater.be

Illustrations : Pierre Lecrenier

LaScam à la MEDAA

Rue du Prince Royal 85–87

1050 Bruxelles

+32 (0)2 551 03 48
www.scam.be

LaScam est ouverte du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Toute l'équipe de LaScam se tient à votre disposition.
✂ **Contacts** sur www.scam.be > contact

 [scam.be](https://www.facebook.com/scam.be)

 [scam.be](https://twitter.com/scam.be)

 [scam_be](https://www.instagram.com/scam_be)

 [scam.be](https://www.linkedin.com/company/scam.be)